



FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur de produit L&M™ DEBOND®
Autres moyens d'identification Aucune.
Usage recommandé Sortie béton.
Restrictions d'utilisation Aucun(e) connu(e).
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur
Nom de la société LATICRETE International
Adresse 1 Laticrete Park, N
Bethany, CT 06524
Téléphone (203)-393-0010
Personne-ressource Steve Fine
Site Web www.laticrete.com
Numéro de téléphone d'urgence Appeler CHEMTREC jour et nuit
États-Unis/Canada – 1.800.424.9300
Mexique - 1.800.681.9531
À l'extérieur des États-Unis/Canada
1.703.527.3887

2. Identification des dangers

Dangers physiques Non classé.
Dangers pour la santé Toxicité pour certains organes cibles - Irritation des voies respiratoires de catégorie
exposition unique 3
Danger par aspiration Catégorie 1
Dangers environnementaux Non classé.
Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger
Mention de danger Peut irriter les voies respiratoires. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Conseil de prudence
Prévention Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Intervention EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Ne PAS faire vomir.
Stockage Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.
Élimination Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Autres dangers Aucun(e) connu(e).
Renseignements supplémentaires Sans objet.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Des distillats de pétrole., hydrotreated light naphthenic		64742-53-6	93 - 98
Acide oléique		112-80-1	2 - 7

Remarques sur la composition Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Contact avec la peau	Laver avec de l'eau et du savon. Obtenir une assistance médicale si les irritations se développent ou persistent.
Contact avec les yeux	Rincer avec de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Obtenir une assistance médicale si les irritations se développent ou persistent.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Une exposition peut causer une irritation, une rougeur ou un malaise temporaire. L'aspiration de gouttelettes du produit dans les poumons par ingestion ou vomissement peut provoquer une pneumonie chimique grave.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	L'eau pulvérisée, la mousse, la poudre ou le dioxyde de carbone.
Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Dangers spécifiques du produit dangereux	En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz irritants peuvent se produire.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles de comportement générales pendant un incendie de l'entreprise.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients fermés.
Risques d'incendie généraux	Brûle en cas d'incendie.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel non requis. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. S'assurer une ventilation adéquate.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	<p>Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.</p> <p>Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.</p> <p>Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.</p>
Précautions relatives à l'environnement	Ne pas rejeter dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter une exposition prolongée. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser avec une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Des distillats de pétrole., hydrotreated light naphthenic (CAS 64742-53-6)	TWA	5 mg/m ³	Fraction inhalable.

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Des distillats de pétrole., hydrotreated light naphthenic (CAS 64742-53-6)	STEL	10 mg/m ³	Brouillard.
	TWA	5 mg/m ³	Brouillard.

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Des distillats de pétrole., hydrotreated light naphthenic (CAS 64742-53-6)	TWA	5 mg/m ³	Fraction inhalable.

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Des distillats de pétrole., hydrotreated light naphthenic (CAS 64742-53-6)	STEL	10 mg/m ³	Brouillard.
	TWA	5 mg/m ³	Brouillard.

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques. On recommande des gants en nitrile.

Autre

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Ambre transparent.

Odeur Aucune donnée disponible.

Seuil olfactif Non disponible.

pH Aucune donnée disponible.

Point de fusion et point de congélation Sans objet.

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition 287.78 °C (550 °F)

Point d'éclair 137.8 °C (280.0 °F)

Taux d'évaporation Sans objet.

Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%) Non disponible.

Limites d'inflammabilité - supérieure (%) Non disponible.

Tension de vapeur Sans objet.

Densité de vapeur 9 (Air = 1)

Densité relative 0.89

Solubilité

Solubilité (eau) Insoluble dans l'eau.

Coefficient de partage n-octanol/eau Aucune donnée disponible.

Température d'auto-inflammation Non disponible.

Température de décomposition Non disponible.

Viscosité < 20.5 mm²/s

Autres informations

Propriétés explosives Non explosif.

Propriétés comburantes Non oxydant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses Ne se produit pas.

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles. Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Acides. Agents oxydants forts, du type chlore liquide, oxygène concentré, hypochlorite de sodium, hypochlorite de calcium, etc.

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone. Fumée.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Contact avec la peau Toute exposition prolongée peut provoquer des irritations cutanées.

Contact avec les yeux Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Ingestion	Peut provoquer un malaise en cas d'ingestion.
Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Une exposition peut causer une irritation, une rougeur ou un malaise temporaire. L'aspiration de gouttelettes du produit dans les poumons par ingestion ou vomissement peut provoquer une pneumonie chimique grave.
Renseignements sur les effets toxicologiques	
Toxicité aiguë	Peut provoquer un malaise en cas d'ingestion.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Le contact prolongé ou répété peut assécher la peau et causer des dermatites.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Peut provoquer une irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Sensibilisation respiratoire	Aucune donnée disponible.
Sensibilisation cutanée	Non un sensibilisateur de la peau.
Mutagenicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique.
Cancérogénicité	Non classé.
Carcinogènes selon l'ACGIH	
Des distillats de pétrole., hydrotreated light naphthenic (CAS 64742-53-6)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité	
Des distillats de pétrole., hydrotreated light naphthenic (CAS 64742-53-6)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité	
Des distillats de pétrole., hydrotreated light naphthenic (CAS 64742-53-6)	3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Toxicité pour la reproduction	Aucune donnée disponible.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Aucune donnée disponible.
Danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Effets chroniques	Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
Autres informations	Un contact prolongé ou répété avec la peau peut entraîner de la rougeur, du prurit, de l'irritation, de l'eczéma/fissuration et de l'acné imputable aux huiles.

12. Données écologiques

Écotoxicité En général, les rejets d'huile constituent un danger pour l'environnement.

Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
Des distillats de pétrole., hydrotreated light naphthenic (CAS 64742-53-6)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CE50	Daphnia magna	> 1000 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Oncorhynchus mykiss	> 5000 mg/l, 96 heures
Persistance et dégradation	Le produit n'est pas censé se biodégrader facilement.		
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.		
Mobilité dans le sol	Le produit est insoluble dans l'eau.		
Autres effets nocifs	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).		

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Règlements locaux d'élimination	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Étant donné que les récipients contiennent des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Éliminer conformément à la réglementation locale.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination). Éviter le rejet dans les cours d'eau ou sur le sol.
Emballages contaminés	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

14. Informations relatives au transport

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Non déterminé(e).

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Oui
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication	19-Avril-2017
Date de la révision	-
Version n°	01
Références	HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (registre des effets toxiques des substances chimiques) (RTECS)
Avis de non-responsabilité	Les informations contenues dans cette FTSS proviennent de sources que nous considérons comme fiables, sans pouvoir toutefois le garantir. De plus, votre utilisation de ces informations n'est pas de notre ressort et peut dépasser nos connaissances. Ainsi, ces informations sont fournies sans responsabilité ni garantie, que ce soit de manière expresse ou sous-entendue.